

MAIRIE
DE



18330

Catastrophe naturelle

La commune déposera un dossier en janvier 2027 de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Pour étayer cette demande, nous recensons les habitations ayant subi des dommages (fissures, affaissements, déformations) dus à la sécheresse 2026.

Toutes personnes impactées peuvent, dès à présent, déposer un courrier avec photos à la Mairie.

Le Maire,

Christophe LOU AISIL



MAIRIE – 2 Route de Nançay 18330 VOUZERON

☎ 02 48 51 62 09

💻 vouzeron.commune@orange.fr